ABCD CANY-BARVILLE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €
RCS de Paris n° 921.487.146
Siège social : 14 Cours Albert 1ER – 75008 Paris

PV AGE – 27/05/2025

Le 27/05/2025 à 18 heures, sont présents au siège de la société, les soussignés :

- La Société GROUPE ABCD, SAS au 14 cours Albert 1er 75008 Paris, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 921 040 705 et représentée par son Président Monsieur BRUNO Fabrice,

➢ Représentant la totalité des actions.

- M. EL IDRISSI Moulay Ibrahim, né le 08/05/1994 à Oran (Algérie), de nationalité marocaine, demeurant 3, rue du Pont Vert – 95310 Saint-Ouen-l'Aumône,

➢ Futur actionnaire & Futur président.

afin de participer à l'assemblée générale extraordinaire dont l'ordre du jour annoncé par M. BRUNO Fabrice, président de cette assemblée est :

1. Agrément de la cession des actions de la Société GROUPE ABCD au profil de M. EL IDRISSI Moulay Ibrahim.
2. Prise en compte de la démission de M. BRUNO Fabrice du Poste de Président.
3. Nomination d'un nouveau Président.
4. Transfert de siège social.
5. Modification des statuts.

RESOLUTION N°1

L'assemblée générale approuve la cession de Mille (1.000) actions détenues par la Société GROUPE ABCD au profil de M. EL IDRISSI Moulay Ibrahim.

M. EL IDRISSI Moulay Ibrahim est seul et unique propriétaire de l'ensemble des actions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

RESOLUTION N°2

M. BRUNO Fabrice présente sa démission, à partir de ce jour, du poste de Président.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

ELM

BF

RESOLUTION N°3

M. EL IDRISSI Moulay Ibrahim, né le 08/05/1994 à Oran (Algérie), de nationalité marocaine, demeurant 3, rue du Pont Vert – 95310 Saint-Ouen-l'Aumône est nommé Président à partir de ce jour.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

RESOLUTION N°4

L'assemblée générale décide de transférer le siège social, à partir de ce jour, à l'adresse de son établissement de CANY-BARVILLE, soit :

24 Rue Louis BOUILHET – 76450 Cany-Barville.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

RESOLUTION N°5

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société pour tenir compte des décisions prises ci-dessus à partir de ce jour.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

RESOLUTION N°6

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à Paris, le 27/05/2025

SIGNATURE DES PARTIES

La Société GROUPE ABCD
M. BRUNO Fabrice

M. EL IDRISSI Moulay Ibrahim
Bon pour acceptation des fonctions de Président